

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2012.09 choix société nettoyage vitrage communal

L'an deux mille douze et le vingt février,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 14 février 2012

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Eric CLO, Stéphane JODAR, Guy BATTAGLINI, Michel RODEL, Pierre GUILLET

Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane MONNOT

Absents excusés : Franck DENOLLY, Sylviane VANEL, Annick MOURARET, Michel CROS, Pierre VALVERDE

Pouvoir de Sylviane VANEL à Eric CLO

Pouvoir de Pierre VALVERDE à Michel RODEL

Pouvoir d'Annick MOURARET à Daphné GAULT

Secrétaire de séance : Mr Didier GERIN

Monsieur le Maire indique que nous avons soumis un appel d'offres auprès de différentes sociétés pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux (Ecole ; Mairie ; local dédié au RAM)

Les entreprises doivent prester 3 interventions par an, ces interventions requièrent la location d'une nacelle.

Deux entreprises ont répondu, la mieux disante étant l'entreprise PARET de St-Maurice L'Exil déjà prestataire du nettoyage des locaux de la maternelle et des toilettes publiques.

La proposition de l'entreprise PARET est de 475 € HT par intervention (dont 200 € de location de nacelle).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Décide de retenir la proposition de l'entreprise PARET.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

P. BARRAUD